

À une séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 26 mai 2026 vers les 18 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Maxime Trudel, les membres suivants :

Madame Frédérique Beaupré, membre de la communauté âgée de 18 à 35 ans
Madame Caroline Boucher, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
Madame Laurence Héroux, vice-présidente, membre parent d'un élève - District Maskinongé
Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant
Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien
Madame Élise Litalien, membre des directions d'établissement
Madame Caroline Pronovost, membre parent d'un élève - District Mékinac
Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant
Madame Isabelle Vincent, membre du personnel d'encadrement

Mesdames Frédérique Beaupré, Caroline Boucher, Laurence Héroux, Andrée-Anne L'Heureux et Caroline Pronovost ainsi que monsieur Marc Laflamme participent à distance par TEAMS.

Participe à cette séance, la directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher.

Sont aussi présents :

Madame Doriane Demers Toutant, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote;

Me Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général.

L'absence de public est constatée.

1. Vérification du respect de la procédure de convocation

À l'ouverture de la séance, le président, monsieur Maxime Trudel, s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée. Me Jean-François Gamache confirme alors la transmission des avis requis.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA56 0526 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 0526-01 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

3. Congédiement - A

3.1 Huis clos

RÉSOLUTION CA57 0526 :

IL EST PROPOSÉ, vers les 18 h 01, par madame Élise Litalien et résolu par le conseil d'administration que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Intervention du syndicat et du membre du personnel

Les membres constatent l'absence de l'employé et d'un représentant du syndicat. Aucune représentation de leur part n'est offerte aux membres du conseil d'administration, bien qu'ils aient été dûment informés de cette possibilité.

3.3 Intervention de la direction d'établissement et de la direction du Service des ressources humaines

Présentation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Isabelle Vincent, concernant la description des événements.

3.4 Délibération des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration délibèrent à huis clos.

3.5 Réouverture de la séance

RÉSOLUTION CA58 0526 :

IL EST PROPOSÉ, vers les 18 h 18, par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que la présente séance du conseil soit rouverte au public.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 Décision - Congédiement - A

RÉSOLUTION CA59 0526 :

CONSIDÉRANT que monsieur F. G. est à l'emploi du Centre de services scolaire de l'Énergie depuis le 15 juin 2000, à titre de remplaçant et surnuméraire comme aide de métier, surveillant d'élèves et d'ouvrier certifié d'entretien, et que par la suite, il a obtenu un poste d'ouvrier certifié d'entretien le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance de la direction et que la direction a été à même de constater que monsieur F. G. a dans le cadre de ses fonctions, eu des comportements et/ou attitudes inappropriés, non conformes aux attentes, inadmissibles et inacceptables;

CONSIDÉRANT que les premiers événements remontent en août 2024 et que depuis, à plusieurs reprises les comportements se sont répétés, malgré les mesures d'accompagnements et la signification claire des attentes de la direction et de la conséquence de ne pas modifier ses comportements;

CONSIDÉRANT que monsieur F. G. a été relevé temporairement de ses fonctions sans traitement pour une (1) journée le 30 octobre 2025 et par la suite pour une période de trois (3) journées, soit du 2 au 4 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le 19 mai 2026, une correspondance lui a été transmise confirmant l'intention du Centre de services scolaire de procéder à la résiliation de son engagement;

CONSIDÉRANT que le syndicat a dûment été informé tout au long des procédures;

CONSIDÉRANT que le syndicat concerné et monsieur F. G. ont eu l'occasion d'intervenir auprès du Service des ressources humaines et du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les mûres délibérations du conseil d'administration sur ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration de procéder à la résiliation d'embauche de F. G., ouvrier certifié d'entretien pour inconduite, insubordination et négligence à remplir ses devoirs et responsabilités;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Madame Isabelle Vincent s'abstient de participer au vote.

Adoptée à l'unanimité.

4. Congédiement - B

4.1 Huis clos

RÉSOLUTION CA60 0526 :

IL EST PROPOSÉ, vers les 18 h 18, par madame Élise Litalien et résolu par le conseil d'administration que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Intervention du syndicat et du membre du personnel

Les membres constatent l'absence de l'employé et d'un représentant du syndicat. Aucune représentation de leur part n'est offerte aux membres du conseil d'administration, bien qu'ils aient été dûment informés de cette possibilité.

4.3 Intervention de la direction d'établissement et de la direction du Service des ressources humaines

Présentation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Isabelle Vincent, concernant la description des événements.

4.4 Délibération des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration délibèrent à huis clos.

4.5 Réouverture de la séance

RÉSOLUTION CA61 0526 :

IL EST PROPOSÉ, vers les 18 h 44, par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que la présente séance du conseil soit rouverte au public.

Adoptée à l'unanimité.

4.6 Décision - Congédiement - B

RÉSOLUTION CA62 0526 :

CONSIDÉRANT que monsieur P. D. B. est à l'emploi du Centre de services scolaire de l'Énergie depuis le 12 janvier 2022, à titre de remplaçant et surnuméraire comme surveillant d'élèves, et que par la suite, il a obtenu un poste dans ce même corps d'emploi le 28 août 2023;

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance de la direction et que la direction a été à même de constater que monsieur P. D. B. a dans le cadre de ses fonctions, eu des

comportements et/ou attitudes inappropriés, non conformes aux attentes, inadmissibles et inacceptables;

CONSIDÉRANT que les premiers événements remontent en novembre 2025 et que depuis, à plusieurs reprises les comportements se sont répétés, malgré les mesures d'accompagnements et la signification claire des attentes de la direction et de la conséquence de ne pas modifier ses comportements;

CONSIDÉRANT que monsieur P. D. B. a été relevé temporairement de ses fonctions sans traitement pour 2 journées, soit les 25 et 26 mars 2026 et par la suite il a déposé un billet médical pour arrêt de maladie. Qu'il a été à nouveau relevé temporairement de ses fonctions sans traitement depuis le 5 mai 2026;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} mai 2026, une correspondance lui a été transmise confirmant l'intention du Centre de services scolaire de procéder à la résiliation de son engagement;

CONSIDÉRANT que le syndicat a dûment été informé tout au long des procédures;

CONSIDÉRANT que le syndicat concerné et monsieur P. D. B. ont eu l'occasion d'intervenir auprès du Service des ressources humaines et du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les mûres délibérations du conseil d'administration sur ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Laflamme et résolu par le conseil d'administration de procéder à la résiliation d'embauche de P. D. B, surveillant d'élèves pour inconduite, insubordination et négligence à remplir ses devoirs et responsabilités;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Madame Isabelle Vincent s'abstient de participer au vote.

Adoptée à l'unanimité.

5. Non-renouvellement 2026-2027 – Personnel enseignant

RÉSOLUTION CA63 0526 :

CONSIDÉRANT que la convention collective des enseignants prévoit des dispositions en lien avec le non-renouvellement des effectifs pour une année prévisionnelle;

CONSIDÉRANT que la prévision des effectifs du personnel enseignant pour la prochaine année scolaire 2026-2027 génère des surplus;

CONSIDÉRANT que l'intention du Centre de services scolaire de l'Énergie de ne pas renouveler l'engagement de madame Marie-Évelyne Hallé et de monsieur Larry Beattie a été soumise au syndicat selon les délais prévus, soit au plus tard le 15 mai 2026;

CONSIDÉRANT que les enseignants concernés ont été avisés dans les délais prescrits et selon les modalités prévues;

CONSIDÉRANT que le Syndicat a pu faire les représentations qu'il jugeait appropriées;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration de procéder au non-renouvellement de madame Marie-Évelyne Hallé et de monsieur Larry Beattie, enseignants en surplus pour l'année scolaire 2026-2027;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

6. Non-renouvellement 2026-2027 – Personnel professionnel

RÉSOLUTION CA64 0526 :

CONSIDÉRANT que la convention collective du personnel professionnel prévoit des dispositions en lien avec le non-renouvellement des effectifs pour une année prévisionnelle;

CONSIDÉRANT que la prévision des effectifs du personnel professionnel pour la prochaine année scolaire 2026-2027 génère des surplus;

CONSIDÉRANT que l'intention du Centre de services scolaire de l'Énergie de ne pas renouveler l'engagement de monsieur Thierry Dupuis-Plamondon a été soumise au syndicat selon les délais prévus, soit au plus tard le 15 juin 2026;

CONSIDÉRANT que le professionnel concerné a été avisé dans les délais prescrits et selon les modalités prévues;

CONSIDÉRANT que le Syndicat a pu faire les représentations qu'il jugeait appropriées;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration de procéder au non-renouvellement de monsieur Thierry Dupuis-Plamondon, professionnel en surplus pour l'année scolaire 2026-2027;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir tous les avis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7. Clôture de la réunion

RÉSOLUTION CA65 0526 :

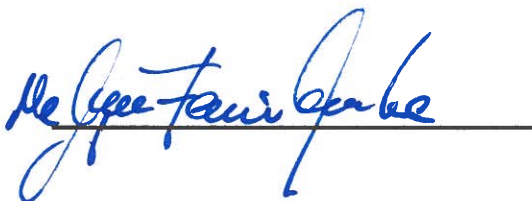
IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 18 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT

A blue ink signature, likely of Mylène St-Hilaire, written over a horizontal line.

SECRÉTAIRE

A blue ink signature, likely of a secretary, written over a horizontal line.